

## ETUDE DU CNESCO

**Le CNESCO (Conseil National d'Évaluation du système SCOLAire) a publié récemment une vaste étude sur les inégalités à l'École. En voici les extraits les plus significatifs, qui ne font que confirmer les analyses portées par le SNES depuis des décennies.**

**L'École hérite d'inégalités familiales mais produit, en son sein, à chaque étape de la scolarité, des inégalités sociales de natures différentes qui se cumulent et se renforcent.**

### **Résultats scolaires : les inégalités augmentent**

Les résultats des études françaises montrent que les inégalités scolaires se sont creusées en France. Ainsi, en 2012, les évaluations DEPP révèlent que les élèves des établissements les plus défavorisés ne maîtrisent que 35 % des compétences attendues en français en fin de 3<sup>e</sup>, contre 60 % en 2007. En parallèle, les élèves des établissements les plus favorisés maîtrisent au moins 80 % des compétences requises

Par ailleurs, l'écart de performances scolaires entre les élèves issus de l'immigration et les natifs s'est accru, à l'instar de la détérioration des inégalités sociales à l'école. Près de la moitié des jeunes appartenant aux secondes générations d'immigrés présente des difficultés sévères. De plus, les enfants d'immigrés ont des résultats inférieurs aux natifs, sans que l'élévation du niveau d'éducation/CSP de leurs parents ne joue aussi favorablement que pour les natifs

### **Difficulté scolaire : un traitement inefficace**

La difficulté scolaire a principalement été traitée à travers l'adjonction, à côté des heures de classe ordinaire, de dispositifs de suivi individualisé en dehors ou sur le temps scolaire. On note une addition de dispositifs externes par rapport à la classe, au détriment de la cohérence des dispositifs, voire des stratégies de mises en œuvre. Ces politiques se révèlent peu efficaces parce qu'elles travaillent à la marge de l'école et des heures de cours, et qu'elles ne changent pas fondamentalement les pratiques pédagogiques et l'expérience scolaire au quotidien de l'élève. Par ailleurs, les heures d'enseignement associées à ces dispositifs s'avèrent trop faibles pour impacter significativement les apprentissages des élèves en difficultés.

Quant au recul du redoublement, il ne peut avoir des effets bénéfiques sur les apprentissages des élèves les plus défavorisés que s'il s'accompagne de solutions alternatives efficaces. Or, de telles alternatives n'ont pas été mises en place.

### **Inégalités de traitement : l'école française donne moins à ceux qui ont moins**

L'étude montre que, sur les deux dimensions centrales dans la réussite scolaire (le temps d'apprentissage et l'expérience professionnelle des enseignants), les élèves issus de l'éducation prioritaire ne bénéficient pas d'une égalité de traitement. Le temps des apprentissages scolaires y est notablement raccourci (problèmes de discipline, exclusions et absences des élèves, absentéisme des enseignants) et le recours à des enseignants contractuels et débutants s'est accru sur la dernière décennie.

La politique d'éducation prioritaire est loin de porter les fruits escomptés : tant dans le primaire qu'au collège, la différence d'effectifs par classe entre l'éducation prioritaire et les autres établissements demeure trop faible pour avoir un impact pédagogique positif véritable. De façon générale, les moyens supplémentaires mis à la disposition de l'éducation prioritaire ne sont pas dirigés vers les dimensions efficaces de l'enseignement. Par contre, l'étiquetage « éducation prioritaire », par son caractère stigmatisant, est contre-productif du fait de puissants phénomènes ségrégatifs entre établissements.

### **Les inégalités sociales d'orientation ont leur vie propre.**

Elles se cumulent avec celles des résultats scolaires. Ainsi, la probabilité d'accéder à une seconde générale ou technologique est deux fois plus importante pour un élève issu de milieu favorisé que pour un élève issu de milieu défavorisé. La hiérarchie entre les trois voies (générale, technologique et professionnelle), et, dans la voie générale, entre les filières, n'a pas évolué sur les 30 dernières années.

Les aspirations, en termes d'orientation pour leurs enfants, des familles issues de l'immigration, sont particulièrement ambitieuses. Ainsi, à caractéristiques sociales et familiales similaires, les familles issues de l'immigration maghrébine ont des aspirations scolaires deux fois plus élevées, pour un baccalauréat général, que celles des familles françaises. Pour autant, les jeunes issus des familles immigrées sont sur-représentés en voie professionnelle, à l'exception des élèves de l'Asie du Sud-Est. Ces différences dans les aspirations des familles en termes de carrière scolaire et la réalité de l'orientation vers le professionnel vont créer des sentiments d'injustice et de discrimination vécue comme ethnoculturelle. C'est tout particulièrement le cas des élèves maghrébins masculins orientés vers le professionnel.